

# Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur

## Axes de développement transfrontaliers

Ces axes de développement transfrontaliers de la coopération sanitaire font partie du plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière élaboré dans le cadre du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ». La liste des axes de développement a été établie sur la base des potentiels de coopération identifiés dans le cadre des travaux du GT Politiques de santé et/ou Groupes d'experts de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, des projets INTERREG TRISAN (2016-2019 et 2019-2023) et plus généralement des thématiques abordées par les projets INTERREG ou autres projets transfrontaliers actuels dans le Rhin supérieur.

La liste des axes de développement a été élaborée dans le cadre du comité opérationnel chargé de la mise en œuvre de projet INTERREG et elle a été présentée aux acteurs potentiellement impliqués dans le développement et la structuration de la coopération sanitaire transfrontalière dans le cadre d'une manifestation de présentation du plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière organisée le 15.03.2022. Les suggestions et souhaits de modification amenés par les acteurs ont également été intégrés dans le présent document.

Etat : 16.11.2022



Fonds européens de développement régional (FEDER)  
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet  
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

## Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur

### Axes de développement transfrontaliers de la coopération sanitaire

#### Introduction :

La coopération sanitaire transfrontalière se met petit à petit en place depuis une trentaine d'année et s'organise autour des règlements européens sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, de la directive mobilité des patients et d'accords bilatéraux conclus entre Etats. Dans le Rhin supérieur, l'articulation des politiques de santé se fait dans le cadre des travaux du Groupe de Travail Politiques de santé de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur et de ses groupes d'experts, ainsi que dans le cadre de quelques projets de coopération concrets portés par des acteurs opérationnels, les collectivités territoriales, le Conseil rhénan ou encore les autorités de santé de part et d'autre du Rhin.

Les systèmes de santé français, allemand et suisse font face à des défis majeurs : le vieillissement de la population, l'accroissement des maladies chroniques, des inégalités d'accès à l'offre de santé compte tenu notamment des évolutions défavorables en matière de démographie des professionnels de santé dans certains territoires et le poids des contraintes économiques. La pandémie de Covid 19 et la solidarité mise en place entre les pays, notamment en cas de choc sanitaire asymétrique, montre que la coopération sanitaire peut devenir un atout pour le Rhin supérieur. Par ailleurs, au-delà des situations de crise, l'augmentation des mobilités individuelles ou professionnelles dans l'espace transfrontalier renforce la nécessité de mieux et de plus coopérer pour répondre aux défis sanitaires et aux besoins des populations.

La stratégie RMT/TMO 2030 relève l'importance de l'accès aux soins transfrontaliers et rappelle que c'est une demande forte émergeante des dialogues citoyens. La stratégie RMT/TMO 2030 se fixe pour objectif de faciliter l'accès aux soins et aux hôpitaux dans le pays voisin, de renforcer la coopération des acteurs de la santé et de renforcer la connectivité numérique. Elle renvoie également aux recommandations du GT Politiques de santé de la Conférence du Rhin supérieur et souligne l'importance de la promotion de la santé comme élément central dans le cadre de l'évolution démographique et de ses répercussions sur les soins. L'état des lieux de la coopération sanitaire dans la gestion de la pandémie réalisé dans le cadre du colloque organisé en novembre 2021 montre le besoin d'intensifier la coopération au-delà de l'échange mutuel d'information et de mettre en œuvre l'espace de santé commun annoncé dans le cadre du pacte d'assistance mutuelle pour une coopération et une coordination transfrontalières accrues signé par Jean Rottner, Président de Région Grand Est, Winfried Kretschmann, Ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg et Malu Dreyer, Ministre-présidente du Land de Rhénanie-Palatinat. Il est notamment nécessaire de promouvoir le dialogue et la concertation pour construire un espace commun de santé.

Le plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur doit constituer une pierre angulaire de la concertation et donne un cadre général et structurant défini par les acteurs de la santé de part et d'autre du Rhin ; il devra permettre des synergies entre les différents projets, soutenir et encourager les initiatives émergeantes et fournir aux décideurs politiques et administratifs des politiques de santé une vision d'ensemble des stratégies et priorités poursuivies de part et d'autre du Rhin ainsi qu'une vision des axes à développer en transfrontalier.



Le plan d'action trinational est composé de différents documents :

- un inventaire des stratégies de santé développées et mises en œuvre dans les différents sous-espaces du Rhin supérieur avec une entrée par pays et échelle territoriale et une entrée thématique,
- un récapitulatif des projets de coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (2022)
- les axes de développements transfrontaliers définis communément par les acteurs dans un processus de concertation classés par thématiques.

Les axes de développement transfrontaliers constituent un cadre d'orientation indicatif pour la coopération sanitaire transfrontalière. Le document est organisé par thématiques recensées en 2021, au travers des potentiels de coopération identifiés dans le cadre des travaux du GT Politiques de santé et/ou Groupes d'experts de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, des projets INTERREG TRISAN (2016-2019 et 2019-2023) et plus généralement des thématiques abordées par les projets INTERREG ou autres projets transfrontaliers actuels. Les champs thématiques dans lesquels la coopération transfrontalière doit être renforcée sont les suivants : aide médicale urgente, mobilité des patients, mobilité des professionnels de santé et formation transfrontalière, prise en charge de la dépendance, prévention et promotion de la santé, épidémiologie et veille sanitaire, situations d'urgence transfrontalières et plan pandémie, observation de la santé, E-Santé, mise en réseau et développement de parcours de soins identifiés transfrontaliers, recherche. Cette liste n'est pas exhaustive ; elle intègre à la fois des champs de travail transversaux qui permettent d'asseoir les fondements, les connaissances et les outils nécessaires à la coopération et des champs d'action concrets permettant de faire vivre les coopérations, de développer des protocoles et des routines opérationnelles et sécurisées pour les patients. Ces champs d'action constituent le socle commun pour la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé.

Les champs thématiques listés ci-dessous ne sont pas rangés par ordre de priorité.



Fonds européens de développement régional (FEDER)  
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet  
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

## Aide médicale urgente

### Objectif :

La coopération transfrontalière des services d'Aide médicale urgente et de secours à la personne reste une pierre angulaire importante du transfert de patients transfrontalier et de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé d'une manière générale. Comme indiqué dans les résolutions du Conseil rhénan (juin 2017, décembre 2018) ou encore dans la stratégie RMT / TMO 2030, il est nécessaire de renforcer les capacités de coopération transfrontalière des secours d'urgence à la personne. Bien qu'il existe des projets innovants dans le domaine, il reste à garantir l'existence de cadres juridiques couvrant l'intervention transfrontalière des services de secours sur l'intégralité des frontières du Rhin supérieur, de permettre aux acteurs opérationnels de préciser et définir communément des modalités pratiques d'intervention et de prise en charge, de promouvoir le développement de savoir-faire et de routines, de renforcer les réseaux, etc. Les travaux à mener dans le domaine de l'aide médicale urgente constituent une pierre angulaire de la coopération sanitaire.

Acteurs concernés : administrations de la santé en charge de l'aide médicale urgente terrestre et aéroportée, acteurs opérationnels (SAMU, SIS, opérateurs privés, *integrierte Leitstellen*, sauvetage sanitaire, centrales d'appels sanitaires urgents, services d'urgence des hôpitaux, personnels urgentistes, centres de formation, etc.)

### Exemples d'actions concrètes :

- Développer, suivre et ajuster les cadres juridiques de la coopération transfrontalière des services de secours de première et deuxième intention : conventions transfrontalières, assurance et responsabilité, cadre organisationnel et financier
- Promouvoir le développement des réseaux d'acteurs opérationnels
- Promouvoir une meilleure connaissance des pratiques de chacun des acteurs et clarifier les modalités d'intervention transfrontalières
- Mieux articuler les dispositifs et équipements d'intervention (par ex. hélicoptères, bateaux-pompes, ambulances...)
- Développer des outils opérationnels tels que cartographies, protocoles d'intervention transfrontalière, formations, entraînements et exercices conjoints
- Identifier les obstacles techniques, communicationnels, juridiques, assurantiels et promouvoir la recherche de solutions pour une meilleure coordination et articulation des services de secours
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifiques à cet axe de développement



## Mobilité des patients

### Objectif :

Les territoires frontaliers sont de plus en plus interdépendants, comme en témoignent les solidarités mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie, et l'espace transfrontalier est de plus en plus perçu comme un territoire unique. Comme le rappelle la stratégie RMT/TMO 2030, les dialogues citoyens transfrontaliers, organisés depuis quelques années montrent que la demande pour un accès aux soins transfrontaliers facilité est de plus en plus importante. Par ailleurs, et compte tenu des problèmes croissants de démographie médicale, une meilleure articulation transfrontalière de l'offre de soins de part et d'autre de la frontière pourrait permettre d'optimiser l'offre de soins des territoires frontaliers. C'est du moins le pari du projet porté par l'Eurodistrict PAMINA. La condition, cependant, est que l'accès aux soins transfrontaliers et à la prise en charge administrative et financière soient optimisés.

L'objet de ce champ de travail est d'optimiser la mise en œuvre actuelle des instruments juridiques européens et intergouvernementaux bilatéraux pour la mobilité des patients par une collaboration renforcée entre acteurs et notamment entre caisses d'assurance maladie, par une meilleure connaissance des flux transfrontaliers, des problématiques rencontrées par les citoyens dans les bassins de vie transfrontaliers et par des solutions innovantes permettant de faciliter un accès transfrontalier aux soins.

Acteurs concernés : caisses d'assurance maladie aux niveaux local, régional, national, autorités de santé, DG SANTE, structures d'information des citoyens et frontaliers, Eurodistricts, Élus de part et d'autre de la frontière, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Evaluer en zone frontalière les instruments européens mis en place pour faciliter la mobilité des patients, identifier l'impact dans la région transfrontalière des modalités nationales de mise en œuvre – optimiser l'application des dispositifs dans l'espace transfrontalier et développer des instruments d'ajustement
- Échanger des bonnes pratiques en matière de mobilité européenne des patients (ex. accords-cadres bilatéraux et accords entre la Bavière et l'Autriche, ZOAST entre la Belgique et la France et projets entre l'Espagne et la France)
- Evaluer la pertinence de développer une Zone d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) dans la région du Rhin supérieur et identifier les étapes qui y conduisent
- Mieux connaître les flux de patients
- Encourager le travail en réseau des caisses d'assurance maladie, le benchmarking avec d'autres régions transfrontalières et l'échange de pratiques
- Mieux connaître les problématiques rencontrées par les citoyens, identifier les obstacles
- Faciliter l'accès à l'offre de santé répondant aux besoins des populations ne pouvant être satisfaits dans leur territoire d'origine selon un principe de subsidiarité, développer une information destinée aux citoyens sur l'accès aux soins transfrontaliers
- Elaborer des parcours de soins transfrontaliers (conventions de coopération, par ex. RPK-santé mentale)
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifique à cet axe de développement



## Mobilité des professionnels de santé et formation transfrontalière

### Objectif :

Le manque en personnels de santé est une problématique qui affecte les trois sous-espaces du Rhin supérieur, avec des différences selon les espaces concernés. Les politiques de santé de part et d'autre de la frontière envisagent des solutions, le dialogue permet un échange de bonnes pratiques. Par ailleurs, la mobilité des citoyens dans l'espace transfrontalier et les projets transfrontaliers qui se développent rendent nécessaire une meilleure connaissance du fonctionnement des structures du pays voisin et des savoir-faire pratiques. Cette connaissance ne pourra être développée que par des dispositifs de formation transfrontaliers. Enfin, il a été évoqué l'idée de créer une réserve transfrontalière de personnels en capacité d'intervenir et de renforcer les équipes de part et d'autre de la frontière en cas de crise sanitaire asymétrique.

L'objet de ce champ de travail est de maintenir un dialogue renforcé des acteurs pour développer encore la connaissance des métiers en termes de besoins, de manques mais aussi de potentiels et de limites transfrontalières, éventuellement à travers la création d'un observatoire transfrontalier des métiers de la santé. Ces connaissances constitueraient la base nécessaire au développement d'une réserve de personnels de santé pour le cas de crises sanitaires asymétriques. Par ailleurs, pour soutenir l'évolution de la coopération sanitaire transfrontalière, il est indispensable de développer les compétences transfrontalières des personnels à travers des formations continues, initiales ou professionnelles ou encore la mise en réseau des acteurs opérationnels.

Acteurs concernés : autorités de santé, acteurs de la formation, chambres professionnelles, syndicats

### Exemples d'actions concrètes :

- Acquérir et développer encore les connaissances sur la situation en matière de pénurie de personnel qualifié.
- Créer une plateforme pour instaurer un dialogue régulier sur les questions de mobilité des professionnels de santé (connaissance des cursus et diplômes, obstacles à la mobilité, reconnaissance des diplômes, autorisation d'exercice, assurance professionnelle, etc.) et identifier des mesures concrètes (développement et promotion de l'ouverture transfrontalière des filières de formation, échange de pratiques, mise en œuvre des instruments européens).
- Disposer d'une réserve de personnel pour le cas de chocs sanitaires asymétriques, faciliter les échanges entre professionnels et dans le domaine de la formation
- Définir une stratégie de formation commune, y compris formation bilingue en soins infirmiers
- Développer des procédures de reconnaissance professionnelle simplifiées.
- Encourager la mise en réseau des acteurs de la formation (en fonction des professions), échange de pratiques, échange d'expériences, etc.
- Développer et échanger des autour des connaissances sur les formations de part et d'autre du Rhin
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifiques à cet axe de développement



## Prise en charge de la dépendance

### Objectif :

Le vieillissement de la population est un enjeu primordial des années à venir et de la crise sanitaire. Dans les trois sous-espaces frontaliers du Rhin supérieur, les politiques publiques visent à renforcer l'autonomie des personnes à domicile tout en veillant à l'amélioration de la prise en charge des personnes dépendantes. Cela concerne tant les personnes âgées que les personnes en situation de handicap.

Il s'agit dans ce champ de travail de mieux connaître les politiques publiques, les instruments et les mesures en vigueur pour la prise en charge de la dépendance, d'identifier les acteurs institutionnels et opérationnels agissant tant dans l'élaboration et la définition des politiques publiques que dans leur mise en œuvre. On veillera également à aborder le thème de l'inclusion et la lutte contre l'isolement social des personnes dépendantes. Le projet « Autonomie 2020 », mis en œuvre à la frontière franco-suisse, est susceptible de donner un aperçu d'exemple concret de projet transfrontalier (pour plus d'informations, voir : <https://www.ecolelasource.ch/projet-autonomie-2020>).

Il s'agit enfin dans le cadre de cette thématique de répondre aux problématiques transfrontalières émergentes liées à la perte d'autonomie et à l'inclusion sociale des populations vivant de façon transfrontalière.

Acteurs concernés : autorités de santé, acteurs institutionnels en charge des politiques publiques sur la dépendance des personnes âgées et personnes en situation de handicap, acteurs du médico-social, acteurs en charge de l'accompagnement des personnes dépendantes, caisses d'assurance maladie, acteurs en charge de l'inclusion des personnes dépendantes, établissements, etc.

### Exemple d'actions concrètes :

- Meilleure connaissance des systèmes de part et d'autre de la frontière sur la prise en charge de la dépendance liée à l'âge ou liée à un handicap
- Meilleure connaissance des acteurs en lien avec le/s handicap/s, mise en réseau, production de connaissance
- Développer une meilleure connaissance des problématiques liées au décalage systémique dans la reconnaissance du statut de handicap, développer une reconnaissance mutuelle des statuts du handicap dans une optique d'ouverture mutuelle des droits
- Meilleure connaissance des systèmes de part et d'autre de la frontière sur les mesures d'inclusion sociale des personnes dépendantes
- Benchmarking et échange d'expertises, partage de pratiques professionnelles
- Identification de potentiels pour la coopération
- Articulation transfrontalière des dispositifs existants
- Développement d'offres complémentaires transfrontalières de prévention de la perte d'autonomie / maintien à domicile (par ex. formes innovantes d'habitat, soutien aux proches aidants, maison des aînés et des aidants, réhabilitation, prévention, retour à domicile après hospitalisation, développement du numérique...)
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifique à cet axe de développement



## Prévention et promotion de la santé – santé environnementale

### Objectif :

La prévention et la promotion de la santé permettent de préserver et même d'améliorer l'état de santé des individus à tous les âges de la vie et d'améliorer leur qualité de vie. Celle-ci étant déterminée par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Ce champ thématique intègre donc les aspects de santé environnementale ; il concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. La promotion de la santé a pour objectif de renforcer les ressources sanitaires et les possibilités des individus dans ce domaine et d'organiser leur cadre de vie de manière plus saine. Ces deux approches complémentaires doivent permettre au plus grand nombre possible de personnes de vivre en restant en bonne santé.

Aujourd'hui, les mesures les plus courantes de prévention et de promotion de la santé sont liées à la nutrition et l'activité physique, à la santé psychique, à une consommation réduite du tabac, de l'alcool et des drogues, à la prévention médicale et aux compétences individuelles en matière de santé. L'environnement et le cadre de vie jouent également un rôle important. La promotion de la santé a donc également lieu en famille, au cours des loisirs, à l'école et au travail. Elle n'est pas uniquement une question individuelle, mais relève également de la société et des autorités. Compte tenu du vieillissement de la population, c'est un champ dans lequel il devient urgent d'agir.

Acteurs concernés : autorités de santé, caisses d'assurance maladie, Gesundheitskonferenzen en Allemagne ou les Contrats Locaux de Santé en France, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Mieux connaître les systèmes de prévention et promotion de la santé de part et d'autre de la frontière et promouvoir un benchmarking et un échange de pratiques
- Identifier les potentiels pour la coopération champ prévention / champ promotion de la santé et articuler de façon transfrontalière des dispositifs existants
- Accompagner et encourager des projets transfrontaliers thématiques : prévention des addictions, infections sexuellement transmissibles, lutte contre la tuberculose, „bien vieillir“, „sport sur ordonnance“, maladies chroniques, cancers etc.
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifique à cet axe de développement





## Epidémiologie – veille sanitaire

### Objectif :

La pandémie de Covid-19 nous a rappelé que les épidémies ne connaissent pas les frontières et que nous vivons dans un espace sanitaire commun. Il est important de prendre au sérieux cet avertissement donné par la crise sanitaire. La pandémie nous a également démontré à quel point il était important d'avoir une coopération transfrontalière opérationnelle, notamment en période de crise.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité absolue de renforcer les échanges transfrontaliers en matière d'alerte sanitaire, en s'appuyant notamment sur l'accord d'information mutuelle sur les maladies contagieuses (alerte sanitaire) mis en place dans le cadre de la création du réseau transfrontalier EPI-Rhin. Compte tenu de la mobilité croissante des populations dans l'espace transfrontalier, il apparaît indispensable d'optimiser la capacité de transmission transfrontalière d'informations sanitaires, notamment en cas de recherche de personnes et cas contact. Le réseau EPI-Rhin révèle un réel potentiel pour la création d'une plateforme d'échanges et de dialogue transfrontalier renforcés autour de la lutte contre les maladies contagieuses ; c'est par des échanges ancrés dans le quotidien que pourra être renforcée la résilience des systèmes de veille et d'alerte sanitaire.

Acteurs concernés : autorités de santé, services de veille sanitaire aux niveaux local, régional, national, européen, HEAR, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Mieux connaître les systèmes de transfert d'information, articuler les dispositifs de part et d'autre de la frontière, articuler avec les dispositifs européens
- Optimiser, systématiser l'échange d'informations épidémiologiques
- Développer les pratiques en termes d'échange d'information sur les épidémies, de recherche de cas et personnes contacts, de sensibilisation de la population, de campagnes d'information communes
- Réaliser un benchmarking et promouvoir un échange de pratiques – aussi avec d'autres régions frontalières
- Articuler les dispositifs de suivi des maladies transmissibles
- Modéliser et transférer les pratiques avérées vers d'autres maladies transmissibles
- Encourager la mise en réseau (et animation), l'échange de connaissances, de pratiques, etc.
- Mieux connaître les potentiels du numérique dans ce domaine, identifier les problématiques et vérifier dans quelle mesure des solutions numériques peuvent servir de catalyseur dans l'échange d'information et la veille sanitaire



## Situations d'urgence transfrontalières – plan pandémie

### Objectif :

La crise sanitaire du Coronavirus a montré l'importance de renforcer les capacités de gestion de crise de façon transfrontalière. Articulation des stratégies et mesures sanitaires, interconnexions entre services de protection civile, articulation avec l'économie ou encore information transfrontalière des citoyens sont de facteurs importants pour maintenir la fonctionnalité des espaces transfrontaliers. Le congrès « Pandémie dans le Rhin supérieur : quels résultats pour une région métropolitaine ? » organisé en novembre 2021 propose des pistes de travail autour du développement de la coopération des services de santé en cas de crise sanitaire, la révision des plans spécifiques d'urgence sanitaire et de crise, la création d'un cadre réglementaire, le travail sur la protection des données sanitaires personnelles, le renforcement de la capacité à partager les ressources (en lits, matériel, personnels de santé, etc.) et les mettre en réseau, le développement d'une plateforme de communication interne et externe pour promouvoir une information fiable tant vers les instances de gestion de crise aux niveaux nationaux et vers les citoyens et habitants du Rhin supérieur mais aussi entre acteurs impliqués dans la gestion de crise.

A titre indicatif, le projet PERISCOPE (*Pan-European Response to the Impacts of COVID-19 and Future Pandemics and Epidemics*) a été lancé par la Commission européenne. Dans ce cadre une étude comparative sur la prise en charge de la crise sanitaire dans 18 pays européens est en cours de réalisation. L'objectif de ce projet de recherche est de développer des solutions et de fournir des orientations politiques pour préparer l'Europe à de futures épidémies de grande ampleur. Il pourrait servir d'inspiration. Plus d'informations sur <https://periscopeproject.eu/home> et <https://euprevent.eu/periscope/>.

Acteurs concernés : acteurs institutionnels et opérationnels des autorités de santé, services de veille sanitaire aux niveaux local, régional, national, européen, HEAR, services de protection civile, acteurs de l'économie, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Approfondir le retours d'expérience transfrontalier sur la gestion de la pandémie de Covid 19 – tirer des leçons
- Réaliser un benchmarking et encourager l'échange de pratiques avec d'autres espaces transfrontaliers
- Encourager la concertation et l'échange en cas de situations sanitaires exceptionnelles
- Identifier le ou les cadre/s juridiques et opérationnels nécessaires
- Encourager la mise en réseau des acteurs
- Renforcer le rôle des instances transfrontalières dans la sensibilisation des instances régionales, nationales et européennes sur les spécificités et les nécessités des espaces frontaliers pour un maintien des tissus économiques, politiques et sociétaux.
- Informer et communiquer en direction des citoyens et au sein des différentes instances
- Identifier les potentiels et les problématiques de E-Santé spécifique à cet axe de développement



## Observation de la santé

### Objectif :

L'observation de la santé a pour but de faire émerger des problématiques communes de santé publique. Dans un cadre transfrontalier, un enjeu clé sera de clarifier la compatibilité des données ; en effet, la question des similitudes et des différences d'élaboration des données statistiques est importante, voire déterminante pour la coopération. L'observation de la santé transfrontalière constitue un instrument important pour l'orientation et l'évaluation des politiques ou d'actions transfrontalières de santé. Par ailleurs, il serait intéressant d'allier ce travail avec les initiatives menées dans d'autres espaces de coopération (Grande-Région, Conférence internationale du Lac de Constance, Traité d'Aix-la-Chapelle, etc.) et de dresser un inventaire des projets possibles en observation de la santé, ce en cohérence avec les thématiques du plan d'action trinational pour une offre de santé et en lien également avec les observatoires de la santé des différents sous-espaces frontaliers.

Acteurs concernés : autorités de santé, observatoires de santé aux plans régional, national, transfrontalier, acteurs de santé, décideurs

### Exemples d'actions concrètes :

- Mieux connaître les dispositifs d'observation de la santé et les indicateurs de santé et modalités de relevé des données de santé de part et d'autre de la frontière
- Identifier les points communs, les points divergents
- Mieux connaître les différentiels transfrontaliers (selon les thématiques)
- Réaliser un benchmarking et identifier les bonnes pratiques sur l'observation de la santé transfrontalière dans d'autres espaces transfrontaliers
- Définir des indicateurs transfrontaliers dans certains champs prioritaires de l'action transfrontalière
- Créer un Observatoire transfrontalier de la santé (sur le modèle de l'Observatoire des métiers de la santé mis en place par la Grande Région)
- S'appuyer sur les potentiels et limites de solutions numériques dans ce domaine



## E-Santé

### Objectif :

Le terme « E-Santé » recouvre un vaste domaine d'application des technologies de l'information et de la télécommunication au service de la santé. Cela concerne aussi bien les logiciels et applications pour les professionnels de santé (avec les logiciels d'aide à la prescription, les dossiers médicaux électroniques, informations médicales du patient...), la télémédecine (avec la téléconsultation, la téléexpertise...), la santé mobile (avec les applications de santé sur téléphone portable) ou bien encore l'information des usagers.

La pandémie de Covid 19 a été un accélérateur dans le déploiement des outils numériques (consultations à distance, arrêt de travail électronique, ordonnance électronique, etc.). La E-Santé est encouragée par les stratégies et programmes européens comme un axe de développement au service des citoyens européens y compris pour fluidifier le parcours de soin du patient au sein de l'Union Européenne. Elle vise plus largement à favoriser les collaborations entre organisations et professionnels qui délivrent les soins, les patients et acteurs de la santé, entre caisses d'assurances maladie, entre organisations en charge de la recherche médicale, etc. On le constate par ailleurs, la mise en place d'applications numériques peut créer de nouvelles frontières si les applications ne sont pas pensées d'emblée interopérables (par ex. Tous anti-Covid / CovPass App/ SwissCovid), ce qui a terme peut devenir un nouveau frein à la coopération transfrontalière.

C'est un champ encore peu exploré en transfrontalier mais à l'avenir il est à parier que les projets transfrontaliers devront avoir également leur volet numérique. L'objectif de ce champ d'action est de développer une meilleure connaissance des dispositifs et systèmes existants de part et d'autre des frontières, d'identifier les articulations, les besoins et potentiels pour la coopération transfrontalière, de promouvoir un échange de pratiques. Il pourrait traiter de protection des données, de conditions-cadres, de technologie, de conditions techniques, etc.

Acteurs concernés : autorités de santé, acteurs de santé, acteurs de la E-santé, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Mieux connaître les évolutions en matière de E-Santé de part et d'autre de la frontière
- Promouvoir un échange de pratiques en fonction des différents champs du numérique
- Réaliser un benchmarking des dispositifs transfrontaliers existants
- Identifier les potentiels et limites de dispositifs transfrontaliers électroniques



## Mise en réseau et développement de parcours de soins transfrontaliers identifiés

### Objectif :

Il s'agit de promouvoir ici les dynamiques de coopération territoriale. Il est entendu par là des dynamiques de coopération qui envisagent un territoire donné transfrontalier de manière globale et auxquelles sont associés potentiellement différents types d'acteurs de santé de part et d'autre de la frontière (à distinguer donc d'une démarche de coopération entre deux établissements). L'objectif poursuivi est de développer avec les acteurs de terrain une vision partagée et objectivée de l'offre de soins, d'optimiser l'accès aux soins et, le cas échéant de s'appuyer sur les complémentarités transfrontalières de l'offre de soins pour identifier des potentiels de coopération. L'intérêt d'une telle approche est de pouvoir ensuite, grâce à la coopération transfrontalière, améliorer l'accès aux soins de proximité pour les populations locales. Une telle approche requiert non seulement une bonne connaissance de l'offre de soins de part et d'autre de la frontière, mais aussi des approches respectives de la planification.

Acteurs concernés : autorités de santé, acteurs de santé, décideurs locaux, établissements de santé, chambres consulaires, représentants des médecins et autres professions de santé, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Identifier les secteurs géographiques et les spécialités médicales ou disciplines faisant défaut d'un côté ou de l'autre de la frontière, identification de potentiels selon des zones géographiques (soins de proximité), selon des thématiques (par ex. maladies rares)
- Centre de santé PAMINA / projet Offre de soins PAMINA Gesundheitsversorgung
- Mise en synergie transfrontalière de professionnels de santé, exercice coordonné des praticiens de santé en transfrontalier
- Mise en réseau dans le cadre de la coopération hospitalière et de la planification hospitalière
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifique à cet axe de développement



## Recherche

### Objectif :

Le Rhin supérieur compte 3 hôpitaux universitaires, 3 facultés de médecine. De nombreux projets de recherche dans le domaine de la santé cofinancés dans le cadre du programme INTERREG constituent une réelle valeur-ajoutée transfrontalière pour le développement de la coopération sanitaire. Par ailleurs, le Rhin supérieur compte de nombreuses entreprises et initiatives qui constituent une richesse encore sous-exploitée. Une meilleure connaissance des initiatives et potentiels, une mise en synergie des ressources existantes pourrait renforcer la structuration de la coopération sanitaire dans le Rhin supérieur.

Acteurs concernés : universités, laboratoires de recherche, hôpitaux et cliniques, entreprises, etc.

### Exemples d'actions concrètes :

- Recherche de partenaires recherches
- Entre départements de recherches et acteurs de la santé, autorités de santé, incubateurs, partenaires privés, industrie, formation, etc.
- Veille sur les programmes de financement et promotion de la recherche
- Mise en réseau et recherche de partenaires
- Traiter des problématiques de E-Santé spécifique à cet axe de développement



Enfin un certain nombre d'actions transverses doivent être développées, telles que :

- Renforcer la gouvernance transfrontalière, permettre la mise en œuvre et le respect des accords-cadres définis par les pays concernés
- Rendre les coopérations transfrontalières lisibles, développer la communication autour des actions de coopération transfrontalière auprès de divers publics (citoyens, acteurs opérationnels, multiplicateurs et élus, autorités de santé, collectivités territoriales, institutionnels (locaux, régionaux, nationaux, européens), la presse, etc.
- La mise en réseau des acteurs pour construire une communauté transfrontalière autour de la coopération transfrontalière (hôpitaux, médecine de ville, réseaux stationnaire-ambulatoire, caisses d'assurance maladie, acteurs de la formation, réseaux thématiques et professionnels, etc.)
- L'accompagnement et le conseil aux porteurs de projet reste indispensable au développement de la coopération transfrontalière en matière de santé, la constitution ou la recherche de fonds spécifiques, l'animation et la structuration de processus de coopération.

